

Département du BAS-RHIN
 Arrondissement de HAGUENAU

Nombre des conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : **12**

COMMUNE DE DAMBACH

**Extrait du procès-verbal
 des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 6 mai 2022

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG, maire

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 29 avril 2022

Membres présents : Mmes Angélique EHALT, Josée JOND, Jessica LEICHNAM, MM, Cédric BOCQUEL, Fabien EYERMANN, Christophe GASSER, Francis HOFFMANN, Christian HUNCKLER Martial NEUSCH, Sébastien ROTH, Gérard WAMBST.

Membres excusés : Monsieur Benoît ROTH a donné procuration à Monsieur le Maire, Monsieur Christophe STOECKEL a donné procuration à Madame Jessica LEICHNAM, Monsieur Valentin LETT,

Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Objet : N° 1) Communications du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Les travaux de sécurisation routière ont commencé, une visite de chantier est prévue le dimanche 15 mai à 10 heures,
- La commission fleurissement s'est réunie, les plantations sont prévues le samedi 28 mai à 8 heures,
- La réunion « zéro déchet à la maison » aura lieu le mardi 14 juin à 19 heures au Mille Club,
- L'aire naturelle de camping a ouvert le 1^{er} mai,
- A partir de l'année 2023, le service d'enlèvement des ordures ménagères est modifié, la collecte sera facturée au poids et non plus au nombre de levées,
- La cérémonie du 8 mai aura lieu en partenariat avec la commune de Windstein, rendez-vous à 11 heures au monument aux morts à Dambach,
- L'Epicerie Sociale Intercommunale organise une opération porte ouverte le 21 mai à Gundershoffen, le montage du chapiteau se fera le 18 mai à 18h00 pour ceux qui souhaitent y participer, et l'inauguration aura lieu à 11 heures le 21 mai 2022.

Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 13 avril 2022

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 est adopté à l'unanimité

Objet : N°3) Réhabilitation des églises de Dambach et Neunhoffen – attribution des lots

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion de la commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 avril 2022 pour la consultation des offres remises pour l'exécution des travaux. Monsieur le Maire donne lecture des offres pour les lots à savoir :

- lot échafaudage église Saint Maurice : PEINTURE SCHMIDT pour un montant de 12 120.00 €
- lot échafaudage église Saint Jean Baptiste : PEINTURE SCHMIDT pour un montant de 12 000.00 €
- lot peinture extérieure église Saint Maurice : PEINTURE SCHMIDT pour un montant de 34 964.40 €
- lot peinture extérieure église Saint Jean-Baptiste : PEINTURE SCHMIDT pour un montant de 40 668.00 €
- lot aménagements extérieures église Saint Maurice : ERIC BONNE pour un montant de 41 828.95 €
- lot charpente église Saint Jean Baptiste : KLIPFEL pour un montant de 34 330.12 €
- lot paratonnerre église Saint Jean Baptiste : PROTIBAT pour un montant de 5 109.60 €

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité
décide**

- d'attribuer les lots à savoir :

- **lot échafaudage église Saint Maurice : PEINTURE SCHMIDT pour un montant de 12 120.00 €**
- **lot échafaudage église Saint Jean Baptiste : PEINTURE SCHMIDT pour un montant de 12 000.00 €**
- **lot peinture extérieure église Saint Maurice : PEINTURE SCHMIDT pour un montant de 34 964.40 €**
- **lot peinture extérieure église Saint Jean-Baptiste : PEINTURE SCHMIDT pour un montant de 40 668.00 €**
- **lot aménagements extérieures église Saint Maurice : ERIC BONNE pour un montant de 41 828.95 €**
- **lot charpente église Saint Jean Baptiste : KLIPFEL pour un montant de 34 330.12 €**
- **lot paratonnerre église Saint Jean Baptiste : PROTIBAT pour un montant de 5 109.60 €**

autorise

- **Monsieur le Maire à signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

décide

- **que les dépenses inhérentes au projet seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant**

Objet : N°4) Divers

* Droit de préemption Urbain

La Commune a transmis la déclaration à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour renoncer à faire valoir son droit de préemption concernant les ventes des biens suivants :

Section 44 parcelle 78/18 section 45 parcelles 54-56-57-58-89-59-91-93-et 61, lieu-dit «13 rue du Kehlenhof»,

Section 6 parcelles 19 et 20, lieu-dit « 12 d rue du Hohenfels»

* Monsieur Gérard WAMBST demande s'il est possible de déposer des souches sur le site des déchets verts Monsieur le Maire informe que cela est interdit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente-cinq minutes

Dambach, le 19 mai 2022
Le secrétaire de séance,
Martial NEUSCH